

FriendMakers

Le programme de cooptation



A close-up photograph of two people in business attire shaking hands over a document. The hands are the central focus, with one hand resting on top of the other. The background is softly blurred, showing a desk with a pen and a clipboard. The lighting is warm and professional.

**FREEMAKERS lance
son programme de
cooptation :
FRIENDMAKERS**

Décuplez les avantages dont vous bénéficiez déjà en tant qu'associé-salarié chez FREEMAKERS!

Offrez à votre réseau l'opportunité de profiter des privilèges exclusifs de FREEMAKERS : une solution complète d'externalisation pour la gestion et l'administration de leurs missions freelance, le tout avec les tarifs les plus compétitifs du marché. En somme, c'est le meilleur du salariat tout en conservant une totale indépendance!

Joignez-vous à la croissance du réseau de FREEMAKERS :

Si vous connaissez des consultants, développeurs, freelancers, ou autres, à la recherche d'une solution de portage aux tarifs imbattables, présentez-leur FREEMAKERS. En les incitant à nous rejoindre, vous recevrez un bonus de 3% de leurs revenus à partir du troisième mois de collaboration.

POUR VOUS



POUR VOTRE AMI(E)
COOPTÉ(E)



3

Les bénéfices du programme de cooptation

Un supplément de revenu non négligeable :

- chaque mois, vous touchez 3% des revenus de votre coopté en plus de votre chiffre d'affaire.

L'occasion de rejoindre l'aventure FREEMAKERS et de bénéficier d'un réseau de freelance et consultants indépendants solide. Tout en profitant des meilleurs taux sur le marché !

Comment coopter un(e) ami(e)?



1

Remplissez ce formulaire en précisant le nom, prénom, coordonnées de contact de votre ami(e).

FORMULAIRE DE CONTACT

2

Nous prendrons contact avec votre ami(e) et définirons ensemble les contours de son contrat FREEMAKERS.

3

Une fois votre ami(e) devenu(e) FREEMAKERS, et après son troisième mois travaillé en contrat avec nous.

4

A partir de la fin du 3e mois travaillé et jusqu'à ses deux ans, 3% du chiffre d'affaire de votre ami vous sera versé.

Besoin d'un exemple concret ? ;)

Vous cooptez un(e) ami(e)

Son TJM est de 600€.

Il / Elle travaille 20 jours ouvrés durant le mois.

Votre ami(e) coopté(e)

600 (TJM) x 20 (nb de jours travaillés) =

12 000€

de chiffre d'affaire brut

Vous gagnez

à partir du 3e mois

600 (TJM) x 20 (nb de jours travaillés) = 12 000

3% de 12 000 = 360€ / mois travaillé

brut

Termes & Conditions



Vous pouvez :

- coopter jusqu'à 10 personnes / an
- bénéficier des avantages du programme de cooptation FRIENDMAKERS uniquement si vous êtes vous-même membre de FREEMAKERS.

Vous recevez la prime :

- à partir de la fin du 1er trimestre travaillé...
- ...jusqu'au 24e mois travaillé pour chaque ami(e) coopté(e).
- la prime sera rajoutée à votre chiffre d'affaire mensuellement

Vous connaissez quelqu'un et on vous aide à le transformer en FriendMakers

- on vous donne un kit de communication avec lequel vous pouvez communiquer ; *powerpoint de presentation de freemakers, visuels à partager à votre reseau sur Linkedin et aux Alumnis. etc..*
- votre ami(e) coopté(e) bénéficiera toujours d'une écoute active et de conseils personnalisés pour pouvoir se concentrer uniquement sur sa mission.

Contactez-nous !

hello@freemakers-consulting.com
<https://freemakers-consulting.com>

